



Séparation après concubinage

Par **Louis69008**, le **02/01/2015** à **16:26**

Madame, Monsieur,

j'aimerais savoir quels sont mes droits suite à la séparation d'avec ma compagne après 22 ans de vie commune et 2 enfants nés de cette relation.

Tout les biens étaient au nom de madame, qui a décidée de mettre dehors en me laissant absolument rien de tout ce que nous avons en commun.

La maison est a son nom (héritage de son père)mais j'ai passé de nombreuses années a la restaurer.

j'ai contribué a tout les achats durant cette période et du jour au lendemain je me retrouve entièrement démunis de tout.

je vous remercie d'avance de m'indiquer si je peux prétendre a quelques choses que ce soit suite à cette séparation.

cordialement

Par **domat**, le **02/01/2015** à **17:05**

Bsr,

si tous les biens sont au nom de votre compagne, vous n'avez aucun bien en commun.

si vous pouvez prouver que vous avez financé certains biens, c'est à dire que votre compagne aurait une créance à votre égard, en l'absence d'accord, vous devez saisir un juge donc déjà consulter un avocat.

en union libre, la séparation est libre.

CDT